



EUROPEAN COMMISSION  
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

The Director-General

Brussels,  
MARE/D.4/LC (2021)

M Emiel Brouckaert  
Président CC EOS Comité Exécutif  
Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales  
Septentrionales  
c/o Bord Iascaigh Mhara  
Dún Laoghaire,  
Co. Dublin, A96 E5A0  
Ireland

Cher Monsieur Brouckaert,

Je me réfère à la lettre du Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales du 22 mars 2021. Si j'ai bien compris, votre lettre représente l'opinion de certains des membres du Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales. La lettre fait référence à une note explicative concernant la proposition de révision du règlement de contrôle de la pêche de l'UE<sup>1</sup>, élaborée par les services de la Commission et diffusée à certains députés européens en février 2021, avant le vote en session plénière au Parlement européen. J'ai rencontré des représentants d'EUROPECHE le 17 mars 2021 et j'ai clairement expliqué la position de la Commission.

Je souhaite réaffirmer que la Commission a une confiance totale dans les pêcheurs et l'industrie de la pêche de l'UE, et nous défendrons toujours les intérêts des pêcheurs qui respectent les règles et contribuent à une pêche durable, tout en les protégeant contre la concurrence déloyale de ceux qui ne les respectent pas.

C'est le rôle et le devoir de la Commission d'expliquer et de défendre sa proposition au cours de la procédure législative ordinaire, de fournir des informations complètes et impartiales et d'orienter le débat vers un résultat positif. La note explicative a apporté à tous les députés européens des informations complètes sur les conséquences potentiellement néfastes de certains des amendements de la Commission PECH, bien avant le débat et le vote en session plénière.

La Commission a une position bien connue et très claire : le retour en arrière sur le système actuel de contrôle de la pêche, par exemple en ce qui concerne la marge de tolérance, ne devrait pas être une option. Un assouplissement généreux des règles relatives à la marge de tolérance entraînera des déclarations erronées de la part de certains opérateurs et pourra conduire à la surpêche, ce qui engendrera des risques importants pour la réputation de l'UE. Je suis sûr que les membres du Conseil

---

<sup>1</sup> COM(2018)368

---

Consultatif des Eaux Occidentales Septentrionales en particulier constateront les problèmes que cela pourrait leur causer dans le contexte difficile des négociations annuelles avec le Royaume-Uni post-Brexit. L'UE aurait tout autant de mal à expliquer sa position au niveau international, où elle joue un rôle de premier plan dans la gouvernance internationale des océans et la lutte contre la pêche INN.

Je soutiens fermement notre proposition de révision, qui vise à mettre en place un système de contrôle de la pêche moderne, numérique et à l'épreuve du temps grâce aux nouvelles technologies (par exemple, la surveillance électronique à distance, le contrôle continu de la puissance du moteur, la traçabilité numérique) en vue de faciliter le respect des règles par les pêcheurs et les opérateurs, tout en modernisant le suivi et le contrôle par les autorités.

La Commission continuera à travailler en étroite collaboration avec et pour les pêcheurs de l'UE, en vue de garantir un système de contrôle de la pêche moderne, ce qui est essentiel pour préserver les objectifs de durabilité à long terme de la Politique Commune de la Pêche.

Je profite de l'occasion pour vous dire que je compte sur votre entière coopération avec les autorités de contrôle de la pêche pour faire en sorte que les règles futures soient appliquées, suivies, contrôlées, mises en œuvre et, si nécessaire, sanctionnées. Ces mesures permettront de garantir des conditions de concurrence équitables entre les pêcheurs et de préserver la qualité des ressources halieutiques ainsi que la durabilité du secteur de la pêche de l'UE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations,

Charlina VITCHEVA

Contact: COLSON, Pascale, tel. +32 229-56273, Pascale.COLSON@ec.europa.eu